



## PROFESSIONNELS DE LA SANTE ET PRISE EN CHARGE DES PATIENTS DANS UN CONTEXTE DE FORTES CHALEURS

Dans le cadre de leurs missions et leur rôle de proximité auprès des patients, les professionnels de la santé, conformément à leurs prérogatives, sont invités à :

- Identifier les patients à risque
- Transmettre et expliquer aux patients, et aux personnes qui les prennent en charge, les mesures de prévention à adopter
- Informer les patients à risque sur la possibilité de bénéficier de l'accompagnement et la surveillance par les services d'aide et de soins à domicile ou, à défaut, à l'inviter à s'informer auprès de leur commune si des visites régulières (de bénévoles et/ou de professionnels) sont prévues en cas de fortes chaleurs et d'activation des plans canicule par le Canton
- Repérer les risques liés aux traitements médicamenteux
- Adapter les traitements au besoin
- Identifier et prendre en charge les pathologies en lien avec la chaleur

### Médicaments et chaleur

L'adaptation d'un traitement médicamenteux doit être considérée au cas par cas et décidée par le médecin traitant  
Une diminution ou arrêt systématique n'est pas justifié.

En cas de vague de chaleur, les médicaments à prendre en considération sont ceux susceptibles de :

- Provoquer des troubles de l'hydratation et/ou des troubles électrolytiques
- Altérer la fonction rénale
- Voir leur profil cinétique affecté par la déshydratation
- Empêcher la perte calorique au niveau central ou périphérique
- Induire une hyperthermie
- Aggraver les effets de la chaleur en abaissant la pression artérielle ou altérant la vigilance

Pour plus d'information, il est possible de consulter le tableau de l'Agence nationale française de sécurité du médicament et des produits de santé (ansm) [« Médicaments susceptibles d'altérer l'adaptation de l'organisme à la chaleur » \(2023\)](#).



En cas de fortes chaleurs, la même agence recommande aux professionnels de la santé de :

1. Procéder, avant de prendre toute décision thérapeutique, à une **évaluation clinique de l'état d'hydratation** (apports hydriques, poids, fréquence cardiaque, tension artérielle, complétée si besoin par un bilan électrolytique et de la fonction rénale.)
2. Dresser la **liste des médicaments pris par le patient** et identifier ceux qui pourraient altérer l'adaptation de l'organisme à la chaleur (voir tableaux mentionné ci-dessus).
3. **Réévaluer l'intérêt de chacun des médicaments** et supprimer tout médicament qui apparaît soit inadapté, soit non indispensable ; en particulier ceux susceptibles d'altérer la fonction rénale.
4. **Eviter la prescription d'anti-inflammatoires non stéroïdiens** (aspirine, AINS classiques, inhibiteurs de la COX-2), particulièrement néphrotoxiques en cas de déshydratation.
5. En cas de fièvre, **éviter la prescription de paracétamol** (inefficacité pour traiter le coup de chaleur et possible aggravation de l'atteinte hépatique souvent présente).
6. En cas de prescription de **diurétique, vérifier que les apports hydriques et sodés** soient adaptés.
7. Recommander au patient de **ne prendre aucun médicament sans avis médical**, y compris les médicaments délivrés sans ordonnance.

Pour plus d'information → [Bon usage et conservation des produits de santé en cas de vague de chaleur \(ansm, 2023\)](#)

DGS, le 7.05.2024